

Saint-Étienne, le 19 juin 2020

**Objet : Points sur la prochaine campagne d'accès à la Hors Classe des PE**

M. l'Inspecteur d'Académie,

La campagne de promotion pour l'accès à la Hors Classe des PE va se tenir en cette fin d'année scolaire.

La note de service n° 2019-187 du 30-12-2019 qui vous a été adressée précise que « *Les critères de départage sont examinés dans chaque CAPD* ». Au niveau ministériel, le SNUipp/FSU a obtenu que des consignes soient données aux DASEN afin que le premier critère de départage en cas de barème égal soit l'AGS prenant en compte l'ensemble des services d'enseignement - soit pour les anciens instituteurs devenus PE, l'ensemble de la carrière. C'est pourquoi, afin de ne pas priver nombre de PE issus du corps des instituteurs de la comptabilisation de leur carrière antérieure à l'intégration PE, le SNUipp-FSU de La Loire vous demande de bien vouloir considérer l'AGS comme critère n°1 de départage pour cette campagne 2020. (Comme critère n°2, la date de naissance au bénéfice du plus âgé pourrait être retenue.)

De la même manière, nous demandons qu'il y ait un examen particulier pour les collègues, anciens instituteurs, qui ont une AGS importante et néanmoins sont freinés dans leur progression d'échelons. Ces derniers n'ont pas eu de Rendez-Vous Carrière qui leur aurait permis d'obtenir un avis comme les autres PE, et souvent l'avis donné au regard de leur carrière les défavorise : nombre d'entre eux auraient été promus avec l'ancien système et le PPCR les en empêche.

Les collègues ayant eu un avis « à consolider » en 2019 se sont vus interdits de promotion puisque l'administration les a « sortis » du tableau d'avancement. La demande du SNUipp est de les laisser apparaître dans la liste et de laisser jouer le barème. Leur retard dû à leur avis les

impacte déjà grandement et cet accès doit pouvoir se faire au regard de la nouvelle circulaire PPCR qui indique que la carrière d'un agent s'étale sur les 2 grades.

Enfin, nous vous demandons de tout faire pour tenir la CAPD hors classe avant la fin de l'année scolaire pour ne pas léser les sortants de La Loire

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces demandes que nous croyons justes pour nos collègues, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Cécile Aulagnon, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU42

Yves Bornard, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU42

Luc Gibernon, élu du personnel

Luc Gibernon